



COMMUNE DE SURPIERRE

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL

L'assemblée est présidée par Julien Tüscher, Syndic.

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue et remercie les personnes présentes de leur participation à cette troisième assemblée de l'année 2025, laquelle a été convoquée à 19h30 par :

- insertion dans la Feuille officielle n° 48 du vendredi 28 novembre 2025 ;
- publication dans le Surpierre Info n° 15 distribué en tout ménage en semaine 49/25 ;
- publication sur le site internet www.surpierre-fr.ch ;
- affichage aux piliers publics officiels.

Lionel Pollo et Mélanie Dutoit sont nommés en qualité de scrutateurs par le Président.

L'assemblée est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Le Président précise que l'enregistrement sera effacé lorsque le procès-verbal de cette assemblée aura été approuvé par le législatif. Chaque personne présente peut faire de même en s'annonçant, le Président demande si c'est le cas ce soir :

! personne ne s'annonce.

Comptage des personnes présentes dans la salle :

• presse :	1
• participants -tes n'ayant pas le droit de vote communal :	6
• citoyens -ennes ayant le droit de vote communal :	81
• membres du Conseil communal :	7
• nombre total des personnes ayant le droit de vote communal :	88

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1 Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 octobre 2025 ;

2 Budget 2026 :

2.1 Présentation générale ;

2.2 Budget du compte de résultats ;

2.2.1 Présentation détaillée ;

2.2.2 Budget du compte de résultats, validation.

2.3 Budget des engagements :

- 2.3.1 Chapelle, éclairage_ajout de 3 points lumineux
➔ **CHF 44'000.- TTC**
- 2.3.2 Remplacement ERP communal et mise en place d'une GED
➔ **CHF 99'000.- TTC**
- 2.3.3 Cheiry, agrandissement du site scolaire_crédit de construction
➔ **CHF 6'520'000.- TTC**

2.4 Approbation du budget 2026 dans sa globalité.

3 Informations & divers

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques au sujet de la convocation ou de l'ordre du jour.

! aucune question et/ou remarque de la part de l'assemblée.

Le Président soumet l'ordre du jour proposé au vote, en demandant à celles et ceux qui l'approuvent de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 88
- ✓ **L'assemblée peut donc se dérouler selon l'ordre du jour proposé.**

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 6 OCTOBRE 2025**

Le procès-verbal susmentionné n'est pas lu. Publié depuis le mois d'octobre 2025 sur notre site internet, le document a également été mis à disposition au bureau communal (version papier, imprimée) durant ces derniers jours. Il peut être débattu ce soir.

1.1 QUESTION(S) / REMARQUE(S) SUR LE SUJET

! aucune question et/ou remarque de la part de l'assemblée.

1.2 VOTE

Le Président soumet au vote le point 1 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de l'assemblée communale du 6 octobre 2025 de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 85
- ✓ **L'assemblée approuve le procès-verbal de l'assemblée communale du 6 octobre 2025 à la majorité.**

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR **BUDGET 2026**

2.1 Présentation générale

Explications transmises par Julien Tüscher, Syndic, sur la base des slides n° 6 à 9 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

➔ voir annexe 1.

2.2 Budget du compte de résultats

2.2.1 Présentation détaillée

Explications transmises par Julien Tüscher, Syndic, sur la base des slides n° 10 à 24 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

➔ voir annexe 1.

Il est à noter qu'un citoyen a rejoint l'assemblée durant les explications.

2.2.2 Budget du compte de résultats, validation

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Lecture par Pascal Thierrin, membre de la commission financière.

➔ voir annexe 2.

QUESTIONS / REMARQUES SUR LE SUJET

! aucune question et/ou remarque de la part de l'assemblée.

VOTE

Le Président soumet au vote le point 2.2 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent le budget du compte de résultats 2026 - de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 87
- ✓ **L'assemblée approuve le budget du compte de résultats 2026 dans sa globalité à la majorité.**

2.3 Budget des engagements

2.3.1 Chapelle, éclairage_ajout de 3 points lumineux demande de crédit **CHF 44'000.- TTC**

PRÉSENTATION

Explications transmises par Jacques Thierrin, Conseiller, sur la base des slides n° 27 à 31 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

➔ voir annexe 1.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Lecture par Christophe Dupré, membre de la commission financière.

➔ voir annexe 2.

QUESTIONS / REMARQUES SUR LE SUJET

! aucune question et/ou remarque de la part de l'assemblée.

VOTE

Le Président soumet au vote le point 2.3.1 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent la demande de crédit pour l'ajout de trois points lumineux à Chapelle - de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 86
- ✓ **L'assemblée approuve la demande de crédit pour l'ajout de trois points lumineux à Chapelle à la majorité.**

2.3.2 Remplacement ERP communal et mise en place d'une GED demande de crédit **CHF 99'000.- TTC**

PRÉSENTATION

Explications transmises par Julien Tüscher, Syndic, sur la base des slides n° 32 à 39 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

➔ voir annexe 1.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Lecture par Rémi Crausaz, membre de la commission financière.

➔ voir annexe 2.

QUESTIONS / REMARQUES SUR LE SUJET

! aucune question et/ou remarque de la part de l'assemblée.

VOTE

Le Président soumet au vote le point 2.3.2 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent la demande de crédit pour le remplacement de l'ERP communal et la mise en place d'une GED - de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 86
- ✓ **L'assemblée approuve la demande de crédit pour le remplacement de l'ERP communal et la mise en place d'une GED à la majorité.**

2.3.3 Cheiry, agrandissement du site scolaire demande de crédit de construction **CHF 6'520'000.- TTC**

PRÉSENTATION

Projet détaillé par Fabrice Mahon du bureau d'architectes BBA Archipole (BAMO), sur la base de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

➔ Voir annexe 3.

Ludmilla Bongard, Vice-Syndique, apporte les explications relatives à la défense du projet.

➔ voir annexes 1 et 4.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Lecture par Jean-Daniel Lambert, Président de la commission financière.

➔ voir annexe 2.

QUESTIONS / REMARQUES SUR LE SUJET

- ? Eric Four : je n'ai pas vu un accès en toiture, est-il prévu ?
- ! Fabrice Mahon répond par la positive, un accès en toiture est prévu par une trappe.
- ? Eric Four : et en termes de sécurité pour la toiture, est-ce que quelque chose est prévu ?
- ! Fabrice Mahon : les lignes de vie sont prévues sur la couverture.
- ! Eric Four : à savoir, les lignes de vie doivent être contrôlées une fois par année.
- ! Le Président : le Conseil communal en prend bonne note.

- ! Raphaël Thierrin : une économie de CHF 600'000 pourrait être envisagée en faisant participer la 2^{ème} Commune qui fait partie du cercle scolaire.
- ! Le Président : Prévondavaux participera dans le cadre de la clé de répartition (charges d'intérêts & d'amortissements). La Commune s'est montrée favorable à participer financièrement à ce projet, il n'est toutefois pas évident de l'orchestrer.
- ! Raphaël Thierrin rappelle que lors de la construction de l'école à Surpierre, les Communes de Praratoud et de Surpierre étaient toutes deux propriétaires du bâtiment. Il propose que la Commune de Prévondavaux soit également propriétaire du bâtiment projeté.
- ! Le Président : le Conseil communal reprendra les discussions avec Prévondavaux en tenant compte de cette proposition.
- ! Raphaël Thierrin tient à dire qu'il n'est pas contre le projet.

- ? Roger Maillard : il n'y a pas d'aide communale pour financer ces travaux ?
 - ! Ludmilla Bongard : sur la base du programme des locaux, l'aide cantonale a été estimée à CHF 262'682.80.
 - ? Roger Maillard : n'est-il pas possible de tout concentrer pour les écoles à Surpierre ?
 - ! Ludmilla Bongard : le sujet a été débattu lors d'une précédente assemblée. Les contraintes & exigences relatives à un éventuel projet à Surpierre sont très grandes.
-
- ? Anne Thierrin : est-ce que la place de jeux est comprise dans les aménagements extérieurs ?
 - ! Ludmilla Bongard répond par la positive.
 - ? Anne Thierrin : je n'ai pas compris, quel sera le revêtement de la cour ?
 - ! Ludmilla Bongard : une partie sera en asphalte, l'autre en gravier tassé.
 - ? Anne Thierrin : combien y aura-t-il de places de parc ?
 - ! Ludmilla Bongard : 12 places de parc sont prévues dans le projet.
-
- ? Vincent Stutz : est-ce qu'un montant relatif à l'intendance & à la conciergerie a été ajouté au budget ?
 - ! Ludmilla Bongard : un montant sera prévu dans le budget de fonctionnement à futur mais pas dans la demande de crédit de construction.
-
- ? Bruno Ballif : pour alléger le budget, pourquoi ne pas vendre l'ancienne école à Villeneuve ?
 - ! Le Président : oui, toutefois le Conseil communal est en attente de réponses du canton. Le PAD « Le Pommey » est en cours de consultation, le but est de valoriser cette zone. Sans PAD, on ne peut pas avancer dans les démarches, notamment dans la vente du bâtiment et du terrain alentour.
-
- ? Joseph Torche : avec un tel investissement, est-ce que le Conseil communal aura les moyens de payer les urgences ?
 - ! Le Président : la planification financière - réalisée de manière sérieuse - laisse entendre que mathématiquement ce sera faisable.
-
- ? Jean-Marie Spertini : quelle est la date de fin des travaux prévue ?
 - ! Ludmilla Bongard : ce sera plutôt fin 2027, courant 2028, mais on ne peut pas en dire plus pour l'instant.
-
- ? Eric Four : vous dites « on vise la rentrée 2027 ». Comment fait-on avec l'augmentation des effectifs d'ici là ?
 - ! Ludmilla Bongard : le Conseil communal pense à la pose d'un 2^{ème} pavillon scolaire, lequel pourra être loué.
-
- ? Cédric Scheidegger : c'est un très beau projet. Taux d'intérêt estimé à 1,5 %, n'est-ce pas trop pessimiste ?
 - ! Le Président : ce taux correspond aux dernières demandes de crédit faites par la Commune. Plusieurs instituts financiers seront consultés.

- ! Christophe Dupré : quel projet voulons-nous ? Celui présenté ce soir est trop cher, trop ambitieux pour notre Commune. Il relève que l'intégration de cette dépense dans les charges de la Commune, en l'état actuel, s'avère difficile, puis expose ses arguments.
- ? Stéphanie Catillaz : si on redimensionne un tout petit peu le projet en supprimant une salle de classe, quelle serait la différence en termes de coûts ? Ceci afin que ces derniers soient supportables par la Commune.
- ! Ludmilla Bongard : le programme des locaux - auquel la Commune est liée - est établi par le Canton sur la base de classes complètes. À ce stade, il est nécessaire de prévoir quatre classes, compte tenu de l'évolution des effectifs attendue au cours des prochaines années.
- ! Fabrice Mahon : le projet a été conçu de manière à être aussi compact que possible, tout en respectant les surfaces exigées par l'État et en limitant strictement les surfaces de circulation nécessaires à l'accès aux salles de classe. La réflexion portant sur la suppression d'une salle de classe n'apporterait, dans ce contexte, aucun gain.
- ? Pierre Torche : quel est le prix du mètre cube actuel pour une salle de classe ?
- ! Fabrice Mahon : aujourd'hui il faut compter CHF 800 le mètre cube pour le bâtiment entier. Ce montant est relativement correct par rapport aux constructions similaires dans la région.
- ! Lorianne Duc partage l'expérience de la construction de l'école à Fétigny. Le programme du canton, qui peut paraître exigeant, correspond à notre réalité qui a bien changé.
- ! pas d'autre question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

Le Président s'adresse à l'assemblée au nom du Conseil communal. Il souligne l'importance de ce vote et rappelle que le besoin est clairement avéré.

VOTE

Au vu de l'importance de ce vote, Laurent Thierrin demande que celui-ci puisse ait lieu au scrutin secret.

Le Président informe que, conformément à la Loi sur les Communes du 25.09.1980 (version entrée en vigueur le 01.01.2024) - plus précisément l'article 18 al. 2 - le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres présents.

A cet effet, il invite celles et ceux qui souhaitent que ce vote ait lieu au scrutin secret à se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 12

Le seuil précité n'ayant pas été atteint, l'assemblée vote à main levée.

Le Président soumet au vote le point 2.3.3 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent la demande de crédit de construction pour l'agrandissement du site scolaire à Cheiry - de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 72
- objections : 9
- abstentions : 8

✓ **L'assemblée approuve la demande de crédit pour l'agrandissement du site scolaire à Cheiry à la majorité.**

2.4 Approbation du budget 2026 dans sa globalité

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Lecture par Pascal Thierrin, membre de la commission financière.

➔ voir annexe 2.

QUESTIONS / REMARQUES SUR LE SUJET

! aucune question et/ou remarque de la part de l'assemblée.

VOTE

Le Président soumet au vote le point 2 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent le budget 2026 dans sa globalité - de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 83
- ✓ **L'assemblée approuve le budget 2026 dans sa globalité à la majorité.**

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR INFORMATIONS & DIVERS

3.1 MESSAGES DU CONSEIL COMMUNAL

- ! Le Conseil communal transmet quelques mots au sujet des éléments suivants :
 - Gestion des déchets / Manuel Fragnière
- ? Citoyen qui ne s'est pas annoncé : faut-il s'identifier quand on va à Granges ?
- ! Manuel Fragnière : c'est la carte déchetterie qui permet d'ouvrir la barrière à l'entrée du site.
- ? Christophe Dupré : concernant l'automate en façade de l'auberge communale à Villeneuve, est-il possible de diminuer l'intensité lumineuse de l'installation ?
- ! Manuel Fragnière : ce n'est pas possible.
 - Elections 2026 / Julien Tüscher
 - Prochaine assemblée : 21 avril 2026

Le Président a concocté un bilan de la législature 2021-2026 (travaux & projets), il en donne lecture. Il remercie ses collègues pour le travail accompli.

Aussi, il adresse ses remerciements à MM. Reato, Mahon et Valarezo pour leur participation à l'assemblée de ce soir.

3.2 LA PAROLE EST À L'ASSEMBLÉE

- ! Joseph Torche souligne que, concernant les déchets à déposer à Granges, certains jours, il faudra sans doute faire preuve de patience en raison de l'affluence durant les heures d'ouverture.
- ! Joseph Torche estime que les travaux réalisés dans le cadre de la revitalisation de la Broye sont décevants.
- ! Catherine Cuanoud tient à remercier le Conseil communal pour son engagement et le travail réalisé.
- ! Anne Thierrin exprime sa reconnaissance à l'assemblée pour l'adoption du crédit de construction de la nouvelle école.
- ! Marie-Louise Rotzetter apprécierait qu'un bon repas accompagne le bouquet de fleurs et les flûtes lorsqu'un Aîné fête un chiffre rond.
- ? Christophe Dupré : la Commune a récemment fait déplacer le local des pompiers temporaire. Le nouvel endroit où il a été déposé a-t-il été mis à l'enquête ?

- ! Louis Joseph : il est prévu que cette mise à l'enquête intervienne en même temps que celle concernant la mise en conformité de la nouvelle halle voirie & vestiaires.
- ! pas d'autre question / remarque de la part de l'assemblée.

Le Président lève l'assemblée à 22h20 et convie l'ensemble des personnes présentes à partager un moment ensemble lors de l'apéritif offert par la Commune.

Le Syndic
Julien Tüscher

La Secrétaire
Stéphanie Sallin

Annexes :

- 1- Présentation Powerpoint Commune
- 2- Rapports CoFin
- 3- Présentation Powerpoint BBA Archipole
- 4- Intervention Ludmilla Bongard au point 2.3.3